



## AVIS PUBLIC

### Promulgation et entrée en vigueur

Résolution numéro 19-07-302

PPCMOI – Lot projeté 6 306 192 (28-30, Grand Boulevard)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRO, c. A-19.1, art. 137.15 et 145.38)

#### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté la résolution suivante :

**Résolution numéro 19-07-302 accordant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant, entre autres, à autoriser les usages 6631 (Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé)) et 522 (Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer) sur le lot projeté 6 306 192 (lots actuels 1 577 937 et 1 577 939) situé dans la zone commerciale C-35.**

Le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro CA 19-08-14-14 que la résolution précitée est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

La résolution numéro 19-07-302 est entrée en vigueur le 15 août 2019, soit à la date de la délivrance du certificat de conformité numéro IP 2019-04 par la MRC.

La résolution peut être consultée à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 16 août 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA  
Greffière